

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE	ORDINAIRE
DATE	04.07.2024 - 19H30
LIEU DE SEANCE MAIRIE	74 RUE EDMOND BOSSON 74150 VERSONNEX
CONVOCAATION	28.06.2024

N° :	DEL20240407_02
Nature de l'acte :	PERSONNEL COMMUNAL
Portant :	TABLEAU DES EFFECTIFS

CONSEILLERS EN EXERCICE	14	SECRETAIRE DE SEANCE	GALLIOT Didier
PRESENTS	10	DA SILVA Amandine	LAPLACE Gilles (20h04)
<i>Quorum : 08</i>		DUFRENE Jérôme	LAPLACE Robin
		FISCHER Adélie	MOMMER Jean-Yves
		GALLIOT Didier	MORENO Stéphanie
		GIVEL Marie	PITOLLAT Jean-François
ABSENTS EXCUSES	2	PERCIER Alexandra	PHILIPPOT Dominique
ABSENTS REPRESENTES	2	MARINI S. à GALLIOT D.	ALLEGRET LOMBARD K. à GIVEL M.
VOTANTS	12		

Mme le Maire rappelle le tableau des effectifs validé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique de Haute-Savoie le 23.05.2024. Elle indique que pour optimiser l'accueil des administrés et le fonctionnement des services, il convient de modifier le poste 20 /35^{ème} pour un poste à 28 heures/35^{ème}.

FILIERE	CATEGORIE	N° POSTE	LIBELLE EMPLOI	GRADE MINIMUM	GRADE MAXIMUM	POSTES POURVUS par titulaire	POSTES VACANTS	DUREE DE TEMPS DE TRAVAIL	DATE CREATION- MISE A JOUR	REFERENCES DELIBERATION
ADMINIS	B	1	Secrétaire de mairie	Adjoint Principal	Attaché Territorial	1	0	35	09/07/2021	DEL2017-2407-03
	C	9	Adjoint périscolaire/Admin	Adjoint Administratif	Adjoint Administratif	0	1*	28	06 10 2023	DEL2023-0610-07
TECHNIQUE	C	5	Agent de nettoyage des locaux	Adjoint Technique	Adjoint Technique	0	1*	10	06 10 2023	DEL2023-0610-07
	C	3	Agent de restauration scolaire	Adjoint Technique	Adjoint Technique	0	1*	30	30 05 2024	DEL 20243005-01
	C	4	Agent polyvalent cantine garderie	Adjoint Technique	Adjoint Technique	0	2*	20	30 05 2024	DEL 20243005-01
	C	6	Agent Voiries/Bâtiments	Adjoint Technique	Adjoint Technique	1	0	35	06 10 2023	DEL2023-0610-07
	C	2	Agent nettoyage voiries	Adjoint technique	Adjoint Technique	1	0	30	03/02/2012	DEL2012-0302-03
MEDIC SOCIAL	C	7	ATSEM + périscolaire	ATSEM	ATSEM PRINCIPAL	0	1*	30	06 10 2023	DEL2023-0610-07
ANIMATI.	C	10	Adjoint scolaire/périscolaire	Adjoint d'Animation	ADJOINT ANIMATION PRINCIPAL	0	1*	30		

*POSSIBILITE DE POURVOIR PAR UN CONTRACTUEL ART ,3-3

Que, sauf disposition expresse de l'assemblée délibérante prise sur un nouvel avis du Comité Social Les crédits sont prévus au budget.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

1. **DEMANDE** la mise à jour du tableau des effectifs comme ci-dessus présenté ;
2. **AUTORISE** le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

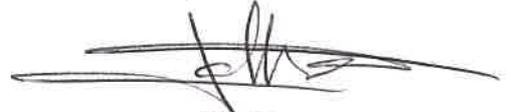
Feuillet 2024/
Certifiée exécutoire Publication et télétransmission le :

Présent(s)	Votant(s)	Pour	Contre	Abstention(s)
10	12	12	0	0

Le Maire, **M. GIVEL**



Le secrétaire de Séance, **D. GALLIOT**



Les signatures suivent au registre. La présente délibération peut être objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à dater de sa publication. Dans ce même délai, si le recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours.